

Procès-Verbal

Séance du 30 Septembre 2025

L' an 2025 et le 30 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de Madame MONNOT Laurence, Maire

Présents : Mme MONNOT Laurence, Maire, Mmes : CROZE Fanny, CUVILLIER LACHIZE Sylvie, PRIEUR Emilie, MM : GALLIOT Olivier, GOUT Florent, GUYOT Alain, LEFEBVRE Martial, MANCEAU Corentin, PEIGNE Jean-Marc, SIROP Guillaume, VINSSIAT Tadeuse

Excusées ayant donné procuration : Mmes : CROZE Nadège à Mme CROZE Fanny, TESSIER LEBRUN Carole à Mme MONNOT Laurence

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 22/09/2025

Date d'affichage : 22/09/2025

A été nommé secrétaire : M. VINSSIAT Tadeuse

Objets des délibérations

SOMMAIRE

2025/34	CHOIX DE L'ORGANISME DE PRET POUR LE PROJET VILLAGES D'AVENIR	A l'unanimité
2025/35	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A L'ANNUALISATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	A l'unanimité
2025/36	REVISION DE LA DELIBERATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)	A l'unanimité
2025/37	VOTE DES TARIFS ASSAINISSEMENT 2025-2026	A la majorité
2025/38	SIA : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) 2024	A l'unanimité
2025/39	ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) 2024 DE LA COMMUNE	A l'unanimité
2025/40	SPANC : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (RPQS) 2024	A l'unanimité

2025/41	ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 05 MAI 2025	A l'unanimité
2025/42	CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE REPAS DES AINES 2025	A la majorité
2025/43	CHOIX DES COLIS DE NOEL DES AINES	A la majorité
2025/44	REFACTURATION DES FRAIS D'ENTRETIEN DES ABORDS DE LA LOUE A UN ADMINISTRE	A l'unanimité